



**Bulletin
spécial
finances**

Bulletin numéro 9
Mai 2017

Le bulletin de Marquillies

Edito

Le lent démantèlement des Communes

Les 36 000 Communes de France sont décidément mises à rude épreuve ces dernières années. Nous ne reviendrons pas sur la baisse des dotations déjà évoquée, sauf pour nous demander le sort qui leur sera réservé pour 2018 avec la future nouvelle majorité. Ce sont aussi les prérogatives des Communes qui sont régulièrement remises en cause.

C'est ainsi qu'une circulaire Préfectorale du 21 février dernier nous informe que les usagers ne pourront plus déposer leurs dossiers de demandes de cartes nationales d'identité dans la Mairie de leur domicile mais dans n'importe quelle Mairie équipée d'un dispositif de recueil.

En ce qui concerne notre secteur pour le Canton, seule la Mairie de La Bassée sera habilitée à traiter ces dossiers.

Certes, nous est avancé l'argument de la simplification administrative mais dans cette réorganisation, cela débouche sur une petite complication pour nos concitoyens demandeurs de CNI, déplacement à La Bassée.

En fait il s'agit bel et bien d'un nouveau recul de la proximité, l'échelon communal faisant régulièrement la preuve de son utilité auprès de la population. Il y avait, il y a peu, des permanences en Mairie du contrôleur des impôts, supprimées désormais. Il était aussi possible de déposer dans nos services les demandes de passeports, de cartes grises, permis de conduire...

Après la création des très grandes intercommunalités, qui ont leur utilité bien-sûr, mais qui doivent rester essentiellement un outil de développement des communes. C'est la place et le Rôle des Communes, socles de la République qui sont affaiblies une fois de plus.

Les élus locaux aiment beaucoup cette citation de Tocqueville « *les institutions communales sont à la liberté ce que les écoles primaires sont à la science, elles la mettent à la portée du peuple* ».

Ceci n'exclut nullement les évolutions, la modernité et le progrès mais en n'oubliant jamais la démocratie dans cette République qui est notre bien commun.



Dans ce numéro

Edito	1
Le CA 2016	2
Le BP 2017.....	6
Espace démocratique	8



Les maires
de France alertent :
«Services publics municipaux en danger»
**Ma commune
j'y tiens !**

Le budget communal



Qu'est-ce que le budget ?

Préparé par l'exécutif local et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le budget est suivi comptablement parlant par l'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui réglemente la comptabilité des communes françaises, des syndicats de communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

La M14 met en place divers mécanismes modernes qui permettent aux ordonnateurs et aux comptables de suivre les finances des collectivités publiques.

Le budget de la commune a été voté lors du Conseil Municipal du lundi 3 avril 2017.

Lors de ce conseil ont été examinés le Compte Administratif 2016 ainsi que le Budget Primitif 2017.

Lors de cette séance, consacrée aux finances, Dominique Dhennin Adjoint aux Finances a rappelé que le budget ne se résumait pas à des chiffres dans un tableau mais représentait des activités, des hommes, la vie communale tout simplement.

Pour illustrer ce propos quelques chiffres sur l'activité des personnes travaillant et gravitant au sein de la commune :

- Les agents : 17 (14,7 ETP) > salaires + charges + retraites + primes ...
- Les élus : 19 dont 10 indemnisés > indemnités de fonction
- Les associations : 24 déclarées > subventions + aides matérielles (salles, chapiteaux, matériels ...)
- Les administrés : aides diverses (financières ou services gratuits)
 - enfants école : NAP, classes de neige, voyages, piscine, spectacles ...
 - CCAS : repas à domicile, aides financières (subventions, dons)
 - animations : représentations, voyages, repas colis aînés, concerts ...
 - le fonctionnement de la mairie (accueil)
- Les organismes liés à la commune : Wepp'iti, Solépi, OTW, Mission Locale, Clic, Fourrière, UFCV, Acti Gym Senior (versements de subventions) ...
- Autres activités : stagiaires, apprentis, TIG, intervenants NAP (rémunérations et aides), intervenants scolaires

C'est ainsi que 40 personnes sont rémunérées directement par la commune.

Autre aspect géré par la commune : la patrimoine

- Bâtiments communaux : écoles, restaurant scolaire, bibliothèque, église, salle de sport, salle communale, mairie, terrains de sport, vestiaires, skate park, terrain de tennis, ateliers, la Poste, chapelles, sentiers de randonnée, cimetière, espaces verts, aire de jeux ...
- Les nouvelles installations : city stade, columbariums, cavurnes, panneau lumineux.
- Les nouveaux projets : rénovation de la mairie ainsi que les programmes d'investissement 2017 (voir page 7).

Le compte administratif 2016

Voici les chiffres présentés lors du conseil du 3 avril 2017

Dépenses de fonctionnement

011 charges générales	349 385,58€
012 salaires	549 061,72€
014 Atténuation prod.	86 254,00€
65 gestion courante	75 491,03€
66 charges financières	11 914,78€
022 dépenses imprévues	0€
Totaux	1 072 107,11€

Chapitres

011 : Charges à caractère général.

Il s'agit des dépenses liées aux prestations de service : cantine garderie, les NAPs (activités périscolaires) et les centres de loisirs UFCV.

Les dépenses d'énergies, celles liées à l'entretien des espaces verts et des bâtiments en font parties également ainsi que l'entretien des véhicules, des voiries et toutes les maintenances des équipements.

012 : Charges de personnel et frais assimilés

Comme indiqué, les salaires des agents de la commune, les agents appelés en renfort ainsi que les cotisations calculées sur ces salaires figurent sur ce chapitre.

014 : Part communale des taxes professionnelles versée à la MEL

065 : Autres charges de gestion courante

Indemnités et formations des élus, la subvention au CCAS ainsi que celles aux associations constituent ce chapitre.

066 : charges financières : il s'agit des intérêts des emprunts à rembourser.

Recettes de fonctionnement

013 atténuations charges	397,77€
70 produits des services	64 868,00€
73 impôts et taxes	928 077,21€
74 dotations	285 492,27€
75 autres produits (loc)	24 454,39€
Totaux	1 303 289,64€

Chapitres

013 : atténuation de charges

Remboursements sur rémunérations du personnel

70 : Produits des services, du domaine, des ventes.

Représente recettes sur les prestations cantines et garderie.

73 : Impôts et taxes

Chapitre consacré aux recettes des taxes habitation, foncières ...

74 : Dotations et participations

Part des dotations de l'Etat

75 : Autres produits de gestion courante

Revenus d'immeubles, de locations de terrains ...

La structure d'un budget comporte différentes parties : la **section de fonctionnement** et la **section d'investissement** qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépense ou de recette, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).

La section d'investissement comporte :

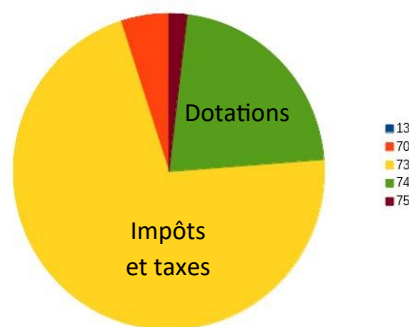
- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Dépenses 2016
1 072 107,11 €



Salaires 51,2 %
Charges générales 32,5 %

Recettes 2016
1 303 289,64€



Les dotations d'Etat (DGF) ont encore diminuées cette année 2016

Dépenses d'investissement

16 Emprunts	53 747,14 €
Dép. équipement	69 880,93 €
Totaux	123 628,07 €



Chapitres

16 Emprunts

On trouve ici le montant du capital des emprunts contractés.

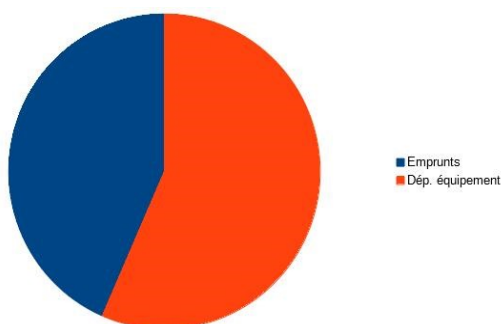
Dépenses d'équipement

Ce sont toutes les dépenses liées aux programmes d'équipement votées lors du budget primitif 2015.

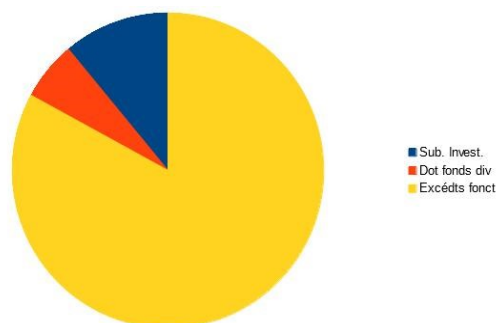
Recettes d'investissement

13 Subventions Investissement	20 537,35 €
10 Dotations fonds divers	11 267,93 €
1068 Excédents de fonct.	154 338,33 €

Dépenses 2016
123 628,07 €



Recettes 2016
186 143,61 €



Exécution du budget 2016

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice mandats-titres	Section fonctionnement	1 072 107,11€	1 303 289,64€
	Section investissement	123 628,07 €	186 143,61€
(RF-DF)* 231 182,53€ +(RI-DI)** 62 515,54€			293 698,07€
Report Exercice N-1	Report section Fonctionnement		250 642,74€
	Report section Investissement		73 685,16€

Total (réalisations+reports)	1 195 735,18€	1 813 761,15€
------------------------------	---------------	---------------

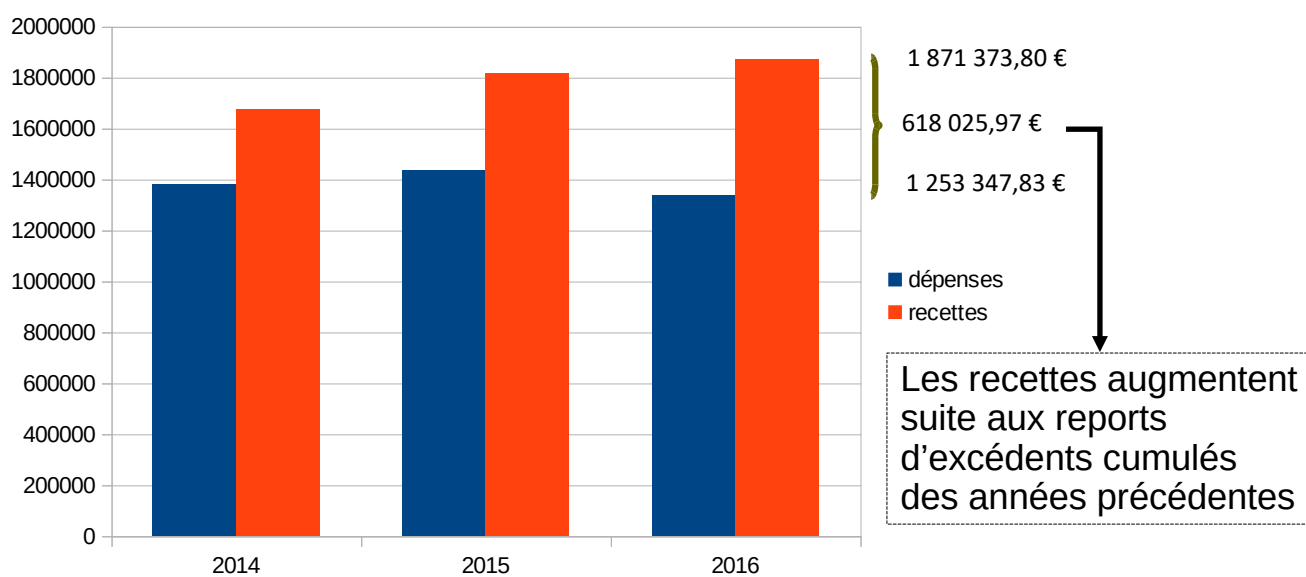
Recettes – Dépenses ➡ 618 025,97€

* RF= recettes fonctionnement
 * DF=dépenses fonctionnement
 ** RI= recettes investissement
 ** DI= dépenses investissement



		Dépenses	Recettes
Restes à réaliser à reporter N+1	Fonctionnement		
	Investissement	170 799,23€	57 612,65€
	Totaux	170 799,23€	57 612,65€
Recettes-dépenses = - 113 186,58€			
Résultats cumulés	Fonctionnement	1 072 107,11€	1 553 932,38€
	Investissement	294 427,30€	317 441,42€
	Total cumulé	1 336 534,41€	1 871 373,80€
CAF brute	618 025,97€ - 113 186,58€ = 504 839,39€		
CAF nette	504 839,39€ - 53 747,14€ = 451 092,25€		

Evolution du Budget



Autres chiffres

Total des programmes travaux 2016 : 69 880,93 €

Total subventions associations 2016 : 14 900 €

Le compte de gestion (validation Trésorerie) est le reflet exact du compte administratif

L'ensemble du compte administratif 2016 est voté à l'unanimité sauf 2 abstentions.

Le Budget Prévisionnel 2017

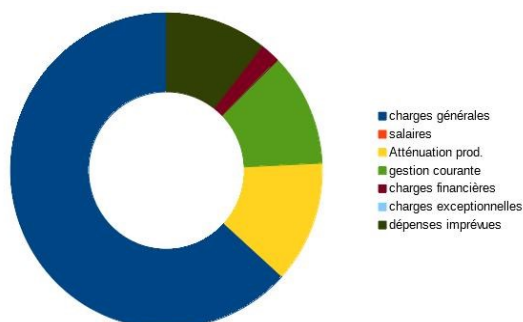
2017 année de réalisation des programmes des travaux mairie et autres réalisations sans augmentation des taxes locales.

- Taxes d'habitation : 24,97 %
 - Taxes foncières (bâti) : 23,52 %
 - Taxes foncières (non bâti) : 56,32 %
- pour un total de 668 903 €



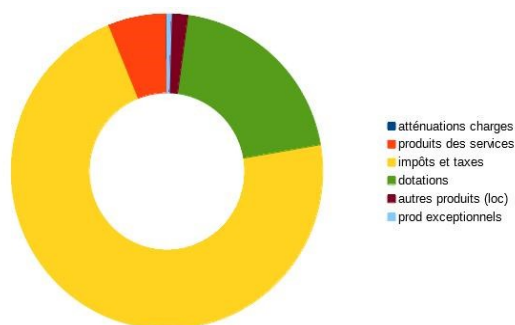
Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2017

011 charges générales	437 847,71 €
012 salaires	586 114,29 €
014 Atténuation prod.	86 254,00 €
65 gestion courante	80 300,00 €
66 charges financières	14 606,00 €
67 charges exceptionnelles	1000,00 €
022 dépenses imprévues	72 800,00 €
Totaux	1 278 922,00 €



Recettes de fonctionnement prévisionnelles 2017

013 atténuations charges	1000,00 €
70 produits des services	78 100,00 €
73 impôts et taxes	914 968,00 €
74 dotations	257 454,00 €
75 autres produits (loc)	21 600,00 €
77 prod exceptionnels	5 800,00 €
Totaux	1 278 922,00 €



Evolution de la DGF

Voilà déjà quelques années que nous parlons de la baisse de la dotation globale de fonctionnement.

Ceci n'est pas sans impacter très sérieusement nos finances. Le tableau ci-dessous résume cet état de fait.

Dotations	2014	2015	2016	Δ 2016/2014
Dotation forfaitaire	209 484	185 413	162 071	- 47 413
DSR	23 990	26 361	27 740	+ 3750
DNP	75 525,96	44 361	34 842	- 40 683,96
Totaux	308 999,96	256 135	224 653	- 84 346,96

La DGF des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La dotation forfaitaire des communes, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales.

Prévisionnel programmes investissements 2017

La couverture des programmes d'investissements serait assurée par :

- Emprunt de 400 000 € sur 15 ans pour financer les 750 000 € du projet mairie
- 750 000 € est la fourchette haute remise lors de l'étude préalable.

Nous ne démarrerons pas le programme mairie sans accord de subventions.

	Dépenses	Recettes
TOTAL PROGRAMMES	1 011 599,23	407 612,65
virement excédent de fonctionnement		124 398,53
subvention city stade		12 387,35
emprunt		400 000,00
FCTVA 2015		8 500,00
Excédent d'investissement 2016		136 200,70
Taxe d'aménagement		1 500,00
dette	79 000,00	
TOTAL GENERAL	1 090 599,23	1 090 599,23

Les programmes d'investissements 2017

379 - horloge éclairage public	1500,00
380 - passage câble éclairage public	1600,00
381 - battant de cloche n°1	2500,00
382 - défibrillateurs espace Castel	2200,00
383 - accessibilité vestiaires foot	7000,00
384 - local coupe feu 1 heure espace Castel	7100,00
385 - fondations voies réseaux local commercial	42600,00
386 - rénovation et extension mairie	750000,00
387 - démolition presbytère	16000,00
388- géomètre projet mairie et étude sol	8000,00
389- eau chaude vestiaires foot	2300,00

Ce que coûte à la commune un programme de 750 000 € TTC

750 000 € TTC → TVA 20 % → 625 000 € HT

Subventions maximum 70 % du montant HT 437 500 €

Reste à charge après subventions
750 000 € – 437 500 € = 312 500 €

FCTVA = 16,404 % soit € à récupérer 104 495 € (dans 2 ans)

Coût de l'opération pour la commune **217 005 €**

Les subventions aux associations

APE	360,00
STE GENEVIEVE	1400,00
BURKINA	Pas de demande
CEJP	1184,00
CERCLE HISTORIQUE	250,00
CLUB DU TEMPS LIBRE	Pas de demande
DE FIL EN AIGUILLE	250,00
HARMONIE MUNICIPALE	2500,00
LA BANDE A MATANTE	Pas de demande
LES BARBOUILLEUX	750,00
LES HUTTIERS	100,00
LOISIRS ET CULTURE	1 000,00
MARIE GROETTE	400,00
MARQUILLIES EN FETE	3246,00
MARQUI'TEAM	100,00
MEDAILLES DU TRAVAIL	200,00
MOTO CLUB POURKOPONOU	170,00
OFFICE DE TOURISME	700,00
PETANQUE MARQUILLIES	Pas de demande
PROVISIONS	1254,00
RAVISSE MIN COIN	Pas de demande
RUGBY DES WEPPES	400,00
USM	1350,00
WEPPES NATATION	386,00



Réalisation du budget primitif

Fonctionnement

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits de fonctionnement	1 278 922,00 €	1 278 922,00 €
		+	+
REPORT	Restes à réaliser Exercice précédent		
	002 Résultat de fonctionnement reporté		357 426,74 €
		=	=
Total de la section Fonctionnement		1 278 922,00 €	1 636 348,74 €

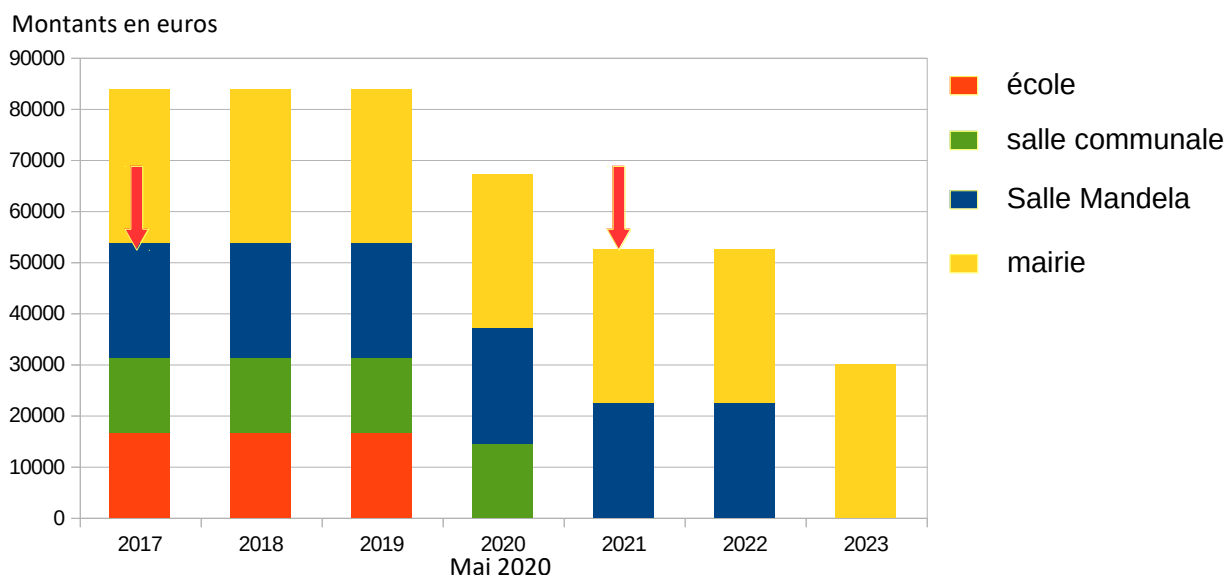
Investissement

		Dépenses	Recettes
VOTE	Crédits d'investissement	919 800,00 €	896 785,88 €
		+	+
REPORT	Restes à réaliser Exercice précédent	170 799,23 €	57 612,65 €
	001 Solde d'exécution section Investissement reporté		136 200,70 €
		=	=
Total section investissement		1 090 599,23 €	1 090 599,23 €

Budget total

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 278 922,00 €	1 636 348,74 €
		+
		+
Investissement	1 090 599,23 €	1 090 599,23 €
		=
		=
Total budget 2017	2 369 521,23 €	2 726 947,97 €

Fin des investissements



À la fin de la mandature retour à une situation identique à ce jour

L'ensemble du budget primitif est adopté à l'unanimité sauf :

- *sur dépenses et recettes de fonctionnement 2 abstentions*
- *sur dépenses et recettes d'investissement 2 abstentions et 4 avis contraires uniquement sur le projet mairie.*

Espace démocratique

Groupe Marquillies autrement.

Participation citoyenne.

A notre demande, Mr le Maire a organisé une réunion avec le capitaine de gendarmerie de La Bassée afin qu'il nous expose les tenants et aboutissants du dispositif « participation citoyenne ».

Si les chiffres des incivilités ne sont pas alarmants, ce dispositif, simple à mettre en œuvre, et efficace pour les services de gendarmerie ne devait pas trouver d'obstacles pour une application dans le village. Que nenni, Mr le Maire ne voit aucune pertinence à ce dispositif et ne semble pas vouloir y donner suite ! Nous laissons le soin à chacun d'apprécier cette position tenant plus à des idéaux politiques qu'à la vie quotidienne et la sécurité des Marquilloises et Marquillois.

Groupe Vivons notre village

Un commerce à Marquillies ?

Lors du dernier conseil municipal, le groupe Vivons notre Village s'était réjoui de l'accueil d'un futur commerce.

Notre groupe a d'ailleurs voté pour les travaux destinés à accueillir ce projet de commerce à Marquillies, mais aussi la destruction du presbytère pour permettre l'implantation du local sans devoir empiéter sur le parking de la place.

Cependant, si cette cellule commerciale n'arrivera pas à réalisation, option non évoquée au CM, nous souhaiterions ne pas cautionner la démolition du presbytère, et que les sommes allouées à l'accueil de ce commerce soient économisées, à défaut d'un nouveau projet.

Le budget d'investissement marquillois sera largement entamé avec les futurs travaux d'extension de mairie. Un projet que notre groupe juge inutile et qui n'a d'ailleurs fait l'objet d'aucune consultation populaire, alors qu'il engage la commune et ses finances pour quelques années encore !

François Hallaf et Sylvie Verbreugh, vos conseillers Vivons notre Village